

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 MAI 2018 à 19h30
BUREAU DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL ; Gilles BREDA ; Henri RIVIERE ; Gilles PONCHON ; Martine LODI ; Gilles BOURDIER ; Elisabeth VANOLI.

Conseillers municipaux excusés et absents :

Mme Marie-Agnès TOURNON (qui a donné procuration à Gilles BREDA) ; Mme Marion COQUILLE (qui a donné procuration à Henri RIVIERE) ; Mme Dominique GUTTIN (qui a donné procuration à Michel MOREL) ; Mme Caroline MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles BOURDIER.

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant.

Intervention de Jean-Philippe REPIQUET et Chantal PINAUD concernant la présentation du lieu de mémoire de la Galoche.

Aujourd'hui, sont montrées dans cet atelier les différentes étapes de fabrication des semelles de bois en partant de la pièce de bois brut jusqu'à la semelle terminée, ainsi que la conception de la tige (partie supérieure de la galoche en cuir) depuis la découpe du cuir à l'aide de gabarits (en tôle de zinc ou en carton), sa couture, jusqu'à l'opération de clouage de la tige sur la semelle de bois.

Un choix pour la municipalité :

- Ne rien changer : continuer à accueillir au centre du village de Virieu, au dessus du Point Info, des visiteurs par petits groupes de huit personnes à la fois, ce qui implique de :

- refuser des visiteurs (6 groupes sur une année) ;
- conserver du patrimoine (machines, objets) en divers lieux, sans valorisation ;
- ne pas permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

- Miser sur un développement :

Trouver un lieu pour pérenniser cet équipement patrimonial et valoriser les investissements municipaux réalisés depuis 2012, ce qui permettrait :

- d'accueillir des autocars et groupes plus importants (partenariats à inventer avec les professionnels locaux de l'alimentation et de la restauration) ;
- de mettre en valeur une plus grande partie des collections ;
- permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Devant l'impossibilité actuelle de trouver un nouveau lieu d'accueil au centre du village, et après entretiens avec le maire, une piste a été étudiée et proposée : le déplacement de l'atelier du galochier au Château de Virieu dans une annexe. Ce local serait mis à disposition gracieusement par la Famille de Virieu.

Il faut compter un délai d'un an pour une installation dans ce nouveau lieu.

Il sera demandé aux Vals du Dauphiné de réaliser une signalétique pour guider les visiteurs. Au point info, il faudra réaliser une vitrine pour information.

L'électricité de cet atelier sera à la charge de la commune ainsi que de menus travaux électriques.

Il y aura une convention tripartite entre la commune, le château et une association qui sera créée pour la gestion de cet atelier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'étudier ces deux options.

Décision du Conseil Municipal : tous les élus sont favorables au déplacement de ce lieu de mémoire au Château de Virieu et à la poursuite des études nécessaires à ce projet.

I. FINANCES :

OBJET : LISTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 3 Avril 2018, il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2018. A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, la somme de 13 000.00 € a été prévue pour les subventions communales.

Monsieur le Maire expose aux élus les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018 présentés par les associations et examinés par la Commission des Finances le 2 Mai 2018.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de toutes les demandes de subventions, après études et délibérations, et à l'unanimité :

-DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

VAL VIRIEU	2 700.00 €
ASSOC. LOCALE D'AIDE A DOMICILE	900.00 €
CLUB SPORTIF DE VIRIEU	800.00 €
ASSOC. FAMILLES RURALES	750.00 €
ASSOC. TENNIS CLUB	800.00 €
S.S.I.A.D DES DEUX VALLEES	300.00 €
V.U.M.R.A.C Vals-Bourbre	150.00 €
RESTOS DU COEUR	500.00 €
PLEXUS	550.00 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	392.70 €
ESPERLUETTE ECRIT & ART	500.00 €
LIGUE ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	300.00 €
SECOURS CATHOLIQUE ISERE	200.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200.00 €
UNION DEFENSE ASSOCIATIONS ISERE	200.00 €
COMITE DES FETES DE CHELIEU (TELETHON)	200.00 €
DANS LES PAS DE JONGKIND EN DAUPHINE	500.00 €
LES RANDONNEURS DE LA BOURBRE	150.00 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	150.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150.00 €
ASSOC. VIVRE ENCORE ST GEOIRE	50.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE	150.00 €
JUDO CLUB VALLEE DE LA BOURBRE	250.00 €
AMICALE DES POMPIERS DE CHABONS	50.00 €
CIELETERRE	50.00 €
L'ARBRE A DANSES	100.00 €
RACING CLUB VIRIEU FUTSAL	450.00 €
ASSOC.FAMILLES ET AMIS DES RESIDENTS AFAR	50.00 €
M.F.R MOZAS	60.00 €
LES FOUS DU VOLANT	100.00 €
M.F.R LE VILLAGE	60.00 €
HAPPYDANCE	50.00 €
ESPACE FORMATION DES METIERS ET ARTISANAT	180.00 €
INSTITUT MEDICO EDUCATIF TULLINS	60.00 €

-INDIQUE que la somme totale des subventions aux associations répartie comme indiqué ci-dessus s'élève à : 12 052.70 € ; la somme restante au compte 6574 étant de 947.30 €.

=====

II. URBANISME ET PATRIMOINE :

Permis de Construire :

Dossier déposé par la SCI 2C M. CURTET Sylvain ZA Mas de Perrière 38730 VIRIEU, le 3 Mai 2018. Parcelles AD 426 concernant la construction d'un bâtiment industriel en ossature structure métallique qui sera composé d'une partie atelier de réparation d'engins et outillages agricoles, une partie magasin de vente de matériels et outillages agricoles en rez-de-chaussée et une partie bureaux, cuisine, vestiaires pour le personnel à l'étage.

La surface de plancher totale de la construction représente 515 m².

Aspect extérieur : le bâtiment sera réalisé en structure métallique habillée de bardage métallique vertical gris anthracite et complété de maçonnerie enduite de ton beige clair. Les deux pans qui constitueront sa toiture seront inclinés à 40% et sa couverture sera en bac acier ton gris anthracite. Les menuiseries extérieures seront en aluminium gris anthracite, identiques à la structure métallique apparente. Du fait de la pente, un remodelage du terrain sera nécessaire dans l'angle sud du bâtiment afin que celui-ci soit de plein pied.

Parcelle située en zone Ui du PLU, hors périmètre du Château.

Avis favorable est donné pour ce dossier.

Autorisation de Travaux :

Dossier déposé par la SCI 2C M. CURTET Sylvain ZA Mas de Perrière 38730 VIRIEU, le 3 Mai 2018 concernant la mise en accessibilité PMR et la sécurité incendie du bâtiment industriel.

Déclaration Préalable :

Dossier déposé par M. FREY Olivier domicilié 325 Chemin de la Chapelle 38730 VIRIEU, le 30 Avril 2018. Parcelle AC 374 concernant la construction d'une piscine coque enterrée (8 m x 4 m), d'un abri bas, hauteur 0.85 m, circuit eau fermé.

Parcelle située en zone Uh du PLU, hors périmètre du Château.

Avis favorable pour ce dossier.

Permis de Construire Modificatif :

2ème dossier déposé par la SCI du Marais Mme ARGOUD Jeanne Sté PLEX 135 Chemin de Perrière 38730 VIRIEU, le 17 Avril 2018. Parcelles AD 69p ; 169p ; 171p ; 227p ; 243p concernant l'aménagement sous le bâtiment du volume de rétention des eaux initialement prévu en extérieur et modification de l'implantation du bâtiment pour positionnement à 6 mètres des arbres de l'Espace Boisé Protégé.

Ces parcelles sont situées en zone Ui au PLU, hors périmètre du Château.

Permis de Démolir :

Dossier déposé par M. ZERARI Karim domicilié 25 Route de la Couratière 38140 LA MURETTE, le 4 Mai 2018. Parcelles AB 133 et 337 concernant la démolition totale d'une habitation au 29 Ruelle du Trève à Virieu.

Parcelles situées en zone Ua, Périmètre du Château.

Certificat d'Urbanisme :

Dossier déposé par M. ZERARI Karim domicilié 25 Route de la Couratière 38140 LA MURETTE, le 4 Mai 2018. Parcelles AB 133 et 337 concernant la construction d'une maison

avec un ou deux logements en ossature bois ou traditionnelle (si traditionnelle : toit en terrasse) au 29 Ruelle du Trève à Virieu.

Parcelles situées en zone Ua, Périmètre du Château.

Carte des aléas : Parcelle située en zone TF en crue des torrents et des ruisseaux torrentiels, donc non constructible.

Achat parcelle Consorts ROGET :

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, CADASTREE AB 563 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les courriers échangés avec les Consorts ROGET, relatifs à l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section AB n° 563, située Chemin des Tournelles à Virieu, Isère, d'une superficie de 53 m², au prix de 5 € le mètre carré, soit la somme totale de 265 Euros, afin de régulariser une situation.

La parcelle est destinée à être intégrée au Domaine Public.

Après accord des Consorts ROGET, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE l'acquisition par la Commune de Virieu de la parcelle de terrain cadastrée section AB n° 563, située Chemin des Tournelles en cette commune, d'une superficie de 53 m², au prix de 5 € (cinq Euros) le mètre carré, soit la somme totale de 265 € (deux cent soixante cinq Euros),

-DECIDE que les frais d'acte afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,

-CHARGE Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me MARTIN, Notaire à Virieu,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces se rapportant à cet achat.

=====

- Etat d'avancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les Vals du Dauphiné élaborent deux PLUi. En intégrant la loi NOTRE et le schéma du SCOT, la surface totale constructible serait de 4.5 hectares environ, le centre bourg serait densifié et les possibilités de construction dans les hameaux fortement réduites.

III. VOIRIE ET RESEAUX :

OBJET : ZONAGE EAUX PLUVIALES :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les Vals du Dauphiné élaborent deux PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

Dans ce cadre, un zonage d'assainissement mis à jour et un zonage d'eaux pluviales mis à jour, doivent être réalisés.

Si le premier relève de la compétence du Syndicat de la Haute Bourbre, le deuxième est à la charge de chaque commune.

Afin d'optimiser les coûts, le Syndicat de la Haute Bourbre propose de créer un groupement de commandes pour l'élaboration des zonages d'assainissement et des zonages d'eaux pluviales.

Le Syndicat, en tant que coordonnateur, assurera le lancement et le suivi de ce marché. Chaque entité juridique, syndicat et communes, désignera un élu appelé à siéger dans la commission d'appel d'offres spécifique, l'élu communal désigné devant obligatoirement faire partie de la commission d'appel d'offres communale.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil municipal de Virieu, Isère,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la création d'un groupement de commandes pour l'élaboration des zonages d'assainissement et des zonages des eaux pluviales,
- DESIGNE** Monsieur Henri RIVIERE, membre de la commission d'appel d'offres communale, pour représenter la commune au sein du groupement,
- AUTORISE** le Maire à signer tous les actes de sa compétence, utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

=====

Dans le cadre de la Loi NOTRE, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre devra évoluer au 1er Janvier 2019 :

Trois scénarios sont à l'étude :

- Fusion avec la régie des Vallons de la Tour ;
- Fusion avec la régie des Vallons de la Tour et avec le Syndicat de Dolomieu-Montcarra ;
- Fusion avec la régie des Vallons de la Tour, le Syndicat de Dolomieu-Montcarra et le Syndicat des Abrets en Dauphiné.

Monsieur Henri RIVIERE annonce les travaux en cours :

Rue Carnot : réfection des plateaux surélevés : étude pour un rabotage de 3 cm et ajout d'une résine pour un budget d'environ 10 000.00 euros. Travaux prévus en 2019.

Route du Vallon de Lamartine : il est demandé de réaliser des empièchements. Un sondage sera fait (carottage).

Rue de la Gare : s'agissant d'une Route Départementale, il est rappelé que le stationnement est interdit en dehors des emplacements. Il sera étudié la possibilité d'ajouter quelques emplacements supplémentaires côté droit (en direction de Panissage).

Parkings Gendarmerie : une réfection sera faite pour environ 16 000.00 €

Une zone de retournement pour les camions du SICTOM sera à réaliser à Champ-Morel.

Chemin de Combe-Mounard : des réparations (point à temps) seront faites pour environ 9 000.00 € en 2019.

Chemin de Combe-Paradis : surélévation du croisement Combe Paradis sur la Départementale 73 pour sécuriser le carrefour.

Salle du Peuple : réfection de l'enrobé devant l'entrée pour un montant de 8 000.00 €

De nombreux marquages seront à refaire : passages piétons, bordures de trottoirs...

Devis EIFFAGE : Un candélabre situé à l'angle de la sortie du parking de la Place Henri Clavel à Virieu a été endommagé le 11 Avril 2018. Une plainte a été déposée en Gendarmerie pour délit de fuite après un accident par un conducteur de véhicule terrestre. Pour des raisons de sécurité, ce candélabre a été enlevé par le service technique de la mairie. Un devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE. Il s'élève à 4096,46 euros. Le dossier complet de ce sinistre a été envoyé aux assurances ALLIANZ. Un expert se rendra sur place le 4 juin.

SEDI : Diagnostic fait sur la commune. Les 10 armoires sont à modifier pour une mise en conformité et optimiser l'éclairage public (répartition des points lumineux, intensité, type d'éclairage). Une subvention à hauteur de 66 000.00 euros sur deux ans est possible. Le restant à charge pour la commune étant de 7 000.00 euros environ.

La société SDH (HLM Les Colombettes) demande la rétrocession de la voirie et de l'éclairage. Le Conseil municipal demande qu'en contrepartie, SDH s'engage à rénover les appartements avant la rétrocession.

IV. TRAVAUX-BATIMENTS :

Monsieur Gilles BREDA informe l'assemblée du suivi des travaux concernant les bâtiments :

Appartement de la Gendarmerie : des travaux ont commencé début mai.

Des petits travaux de peinture seront faits par le personnel des VDD.

Maison médicale : rendez-vous avec les professionnels de santé le mercredi 23 mai à 18h30.

Monsieur le Maire à rencontré Monsieur DESPRA, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : le dossier de subvention a été validé à hauteur de 11.000 € pour une participation aux travaux réalisés dans le nouveau Cabinet du Docteur Kern.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS ET CLOTURE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation des courts de tennis et de la clôture .

Monsieur le Maire indique que des estimations détaillées du coût de ces travaux s'élèvent en totalité à 70 914.00 € HT.

Ces futurs travaux de rénovation consisteront à la mise en conformité et à la rénovation des deux courts de tennis (réfection du sol, changement des poteaux et du grillage).

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de travaux de rénovation des courts de tennis et clôture et à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour le projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

-DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention aussi élevée que possible, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour ces travaux,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Coût estimatif global de l'opération : 70 914.00 €

Plan de financement :

-Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 14 183.00 €

-Subvention de la Fédération Française de Tennis 14 183.00 €

-Subvention de l'Etat (DETR) 14 183.00 €

-Autofinancement de la commune 28 365.00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS ET CLOTURE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation des courts de tennis et de la clôture .

Monsieur le Maire indique que des estimations détaillées du coût de ces travaux s'élèvent en totalité à 70 914.00 € HT.

Ces futurs travaux de rénovation consisteront à la mise en conformité et à la rénovation des deux courts de tennis (réfection du sol, changement des poteaux et du grillage).

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de travaux de rénovation des courts de tennis et clôture et à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Tennis, pour le projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

-DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention aussi élevée que possible, auprès de la Fédération Française de Tennis pour ces travaux,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Coût estimatif global de l'opération : 70 914.00 €

Plan de financement :

-Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 14 183.00 €

-Subvention de la Fédération Française de Tennis 14 183.00 €

-Subvention de l'Etat (DETR) 14 183.00 €

-Autofinancement de la commune 28 365.00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services de la Fédération Française de Tennis et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT (D.E.T.R) POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS ET CLOTURE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation des courts de tennis et de la clôture.

Monsieur le Maire indique que des estimations détaillées du coût de ces travaux s'élèvent en totalité à 70 914.00 € HT.

Ces futurs travaux de rénovation consisteront à la mise en conformité et à la rénovation des deux courts de tennis (réfection du sol, changement des poteaux et du grillage).

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de travaux de rénovation des courts de tennis et clôture et à solliciter une subvention auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), pour le projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

-DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention aussi élevée que possible, auprès de l'Etat (D.E.T.R) pour ces travaux,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Coût estimatif global de l'opération : 70 914.00 €

Plan de financement :

-Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 14 183.00 €

-Subvention de la Fédération Française de Tennis 14 183.00 €

-Subvention de l'Etat (DETR) 14 183.00 €

-Autofinancement de la commune 28 365.00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de l'Etat (D.E.T.R) et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

Parcours FITNESS : les neufs modules de parcours de santé ont été reçus le 14 mai. Trois modules seront installés à Panissage (qui a participé au financement), trois autres le long du grillage de l'aire de jeux, et les trois derniers vers les acacias en haut de l'aire de jeux. Une signalétique indiquera les différents lieux.

Jardins familiaux : l'inauguration aura lieu mercredi 23 Mai 2018 à 18h30.

V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

Commission communication :

* Site internet :

De nombreuses données ont complété le nouveau site. La plupart des différentes rubriques et sous-rubriques sont désormais à jour. Il reste à tester quelques fonctionnalités (lettre d'information, agenda...) ainsi qu'à former notre service administratif à la gestion.

* Actualités municipales :

Une réunion est prévue d'ici fin mai afin de préparer le futur bulletin (parution en juillet), Martine LODI rejoindra l'équipe de rédaction.

Commission environnement :

* Décorations, illuminations de fin d'année :

Martine LODI informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis qui s'élève à 2 764.00 euros HT, pour six colonnes lumineuses supplémentaires ainsi que cinq cascades de lumière. Ce devis est validé.

Commission vie associative :

Forum des professionnels : Le budget global de cette opération est de 7 818.00 euros.

La participation de la commune de Virieu, s'élève à 300.00 €. Un déficit de 978.00 € sera également pris en compte par la commune.

Commission culturelle :

OBJET : INSTAURATION DES TARIFS DES BOISSONS ET DE LA PETITE RESTAURATION A L'OCCASION DE LA RETRANSMISSION DES MATCHS DE LA COUPE DU MONDE 2018 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un troisième avenant sera pris concernant l'acte constitutif de la régie de recettes "Manifestations Culturelles et Patrimoniales" qui devient "Manifestations Culturelles, Patrimoniales et Sportives".

Il concerne les produits de buvettes : boissons et petite restauration (sandwichs, assiettes de charcuteries, fromage, gâteaux, brioches...) vendues à l'occasion de la retransmission de dix-neuf matchs de la coupe du monde 2018 en Russie, sur écran géant, à la Salle du Peuple de Virieu, du 14 juin au 15 juillet 2018 ainsi que deux matchs amicaux : France-Italie, le 1er Juin 2018 et France-Etats-Unis, le 9 juin 2018.

Monsieur le Maire informe que l'entrée à la Salle du Peuple est gratuite.

Néanmoins, il convient d'instaurer les tarifs des boissons ainsi que de la petite restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-FIXE les tarifs suivants pour les boissons :

- * Bière 12.5 cl 1.00 € (un euro) ;
- * Bière 25 cl 1.50 € (un euro et cinquante centimes d'euros) ;
- * Coca 25 cl 1.00 € (un euro) ;
- * Orangina 25 cl 1.00 € (un euro) ;
- * Sirop 25 cl 0.50 € (zéro euro et cinquante centimes d'euros).

et pour la petite restauration :

- * Assiette accompagnée de pain
avec assortiment de pâté, ou saucisson
et fromage 1.00 € (un euro) ;
- * Brioche 1.00 € (un euro).

=====

Michel MOREL informe le Conseil Municipal d'une demande émise lors d'une rencontre avec des jeunes de la commune concernant un projet de jumelage. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1er Avril 2014 désignant les délégués aux différents organismes de coopération intercommunale ainsi que la délibération du 20 Décembre 2016 élisant des conseillers communautaires représentant la commune de Virieu au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné. Ont été élues :

Mme TOURNON Marie-Agnès : Conseillère Communautaire Titulaire

Mme TRIPIER Myriam : Conseillère Communautaire Suppléante.

Suite à la démission de Madame Myriam TRIPIER, Conseillère Municipale et Conseillère Communautaire Suppléante, il convient de désigner un nouveau Conseiller Communautaire Suppléant.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, élire un nouveau Conseiller Communautaire Suppléant :

-PROCLAME Monsieur Michel MOREL élu Conseiller Communautaire Suppléant au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

=====

-Commune Nouvelle : un rendez-vous est prévu avec le Sous Préfet le vendredi 15 juin à 10h, seuls les Maires des communes de Panissage et Virieu ont répondu à cette invitation.

-Fête de la musique : Samedi 23 juin 2018, 20h30, à la Salle du Peuple : Soirée concert avec Stracho Temelkovski, accompagné de l'accordéoniste Jean-François Baëz et du saxophoniste Jean-Charles Richard, organisée par les Vals du Dauphiné. Participation des chanteurs de la MJC de La Tour du Pin et de l'école de musique de Saint-André-le-Gaz.

Réservations conseillées à la Médiathèque La Passerelle à La Tour du Pin.

Il y aura également des démonstrations et ateliers Hip Hop des VDD.

-Slalom automobile : week-end du 9 et 10 juin 2018 : tee-shirts confectionnés pour les commissaires, les pilotes, les organisateurs et les bénévoles.

-Gare de Virieu : La Région Auvergne-Rhône-Alpes envisage l'installation d'une vidéo protection d'ici 2022.

-Coupe du Monde de football : du 14 juin au 15 juillet, 19 matchs + 2 matchs amicaux seront retransmis à la salle du peuple sur écran géant. Programme détaillé en Mairie ou sur le site de la Mairie. La licence de diffusion s'élève à 197.00 euros.

-Résistance en Chemins avec VUMRAC et la Ligue de l'Enseignement au Château de Virieu : Mardi 22 mai et jeudi 14 juin 2018.

-Samedi 2 juin 2018 : Quoi de neuf ?? Une journée festive à Virieu proposée par Vallée en Transition : Pain cuit au feu de bois, information produits locaux, démonstrations, conférence, concours de gâteaux, apéro-jazz, repas partagé.

Toute la journée de 10h à 18h : brocante, Rue du Château, troc plantes, graines et outils, jeux, expositions et animations...

Un arrêté communal sera pris pour réglementer la circulation de la Rue du Château, la Rue de la Halle, Ruelle de la Halle, Rue Carnot et le stationnement du parvis de l'Eglise.

-Assemblée Générale du District de football de l'Isère le 29 juin à la halle des sports organisée par le Racing Club Futsal.

-Safari truites à Burcin de Val Virieu le 21 mai 2018.

-Fête de l'école : vendredi 22 Juin 2019 à 18 heures.

Un accord a été donné par l'Inspection Académique le 27 avril pour un retour à la semaine de 4 jours.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 19 Juin 2018 compte-tenu qu'il n'y a pas de retransmission de matchs de la coupe du monde ce jour là.